

Ne pas publier, diffuser ou distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une sollicitation d'offre d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ni dans tout autre pays dans lequel il serait illégal de le faire.



**Le Conseil d'administration de Soitec appelle les actionnaires de la société
à prendre part au vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui se réunira sur seconde convocation le 29 avril 2016**

Berlin, France, le 15 avril 2016 – Soitec (Euronext Paris), leader mondial de la production de matériaux semi-conducteurs innovants, annonce qu'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires se réunira le vendredi 29 avril prochain sur seconde convocation. Cette Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à se prononcer sur les deux seules résolutions (7^{ème} et 8^{ème}) qui n'ont pu être mises au vote au cours de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue en première convocation le 11 avril dernier pour défaut de quorum, Bpifrance Participations ne pouvant s'exprimer sur ces deux résolutions qui concernent respectivement l'approbation de l'opération de recapitalisation dans son ensemble ainsi que l'augmentation de capital qui lui est réservée.

Les actionnaires qui, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2016, ont déjà voté à distance (que ce soit par courrier ou par Internet) ou donné procuration n'ont pas besoin de participer à nouveau, leurs votes et leurs pouvoirs restant valables pour l'Assemblée du 29 avril prochain. Ceux de ces actionnaires qui ont donné pouvoir à une personne autre que le Président sont néanmoins invités à se rapprocher de leur mandataire ainsi désigné afin de s'assurer que celui-ci prendra bien part au vote du 29 avril prochain.

Le Conseil d'administration invite tous les autres actionnaires, c'est-à-dire à la fois tous ceux qui n'ont pas participé à l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril dernier mais également ceux qui ont participé en personne à cette assemblée, à participer à l'Assemblée Générale qui se réunira sur seconde convocation le 29 avril prochain :

- Les actionnaires déjà titulaires d'une carte d'admission à l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril dernier n'ont pas besoin d'effectuer de nouvelle demande de carte d'admission s'ils souhaitent se rendre à nouveau en personne à l'Assemblée Générale du 29 avril prochain. Ils peuvent également voter par correspondance, en retournant par courrier postal leur formulaire de vote à leur intermédiaire financier s'ils détiennent leurs titres au porteur, ou à BNP Paribas Securities Services (CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex) s'ils détiennent leurs titres au nominatif.
- Les actionnaires qui n'ont participé daucune manière à l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril (et n'avaient pas demandé de carte d'admission à l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril dernier) peuvent opter pour le mode de participation de leur choix (vote en personne, vote par correspondance, vote par Internet, procuration) et sont encouragés à voter par Internet. La possibilité de voter par Internet via la plateforme VOTACCESS prendra fin le 26 avril prochain à 15h00, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre jusqu'au 26 avril prochain pour voter.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Soitec rappelle que l'Assemblée Générale Mixte réunie en première convocation le 11 avril 2016 était notamment appelée à se prononcer sur l'ensemble des résolutions permettant la mise en œuvre du projet d'augmentations de capital¹ de la société, pour un montant total compris entre 130 et 180 millions d'euros, annoncé le 10 février 2016 (dont 76,5 millions d'euros au travers des augmentations de capital réservées). L'Assemblée Générale Mixte réunie en première convocation le 11 avril 2016 a largement approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées (taux d'approbation entre 86% et 99%), à l'exception des 7^{ème} et 8^{ème} résolutions.

L'avis de seconde convocation, comportant l'ordre du jour ainsi que le texte des projets de 7^{ème} et 8^{ème} résolutions (identique à celui figurant dans l'avis de première convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2016) a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de ce jour. Les actionnaires peuvent télécharger leur formulaire de vote et consulter les documents relatifs à l'Assemblée Générale et au projet d'augmentations de capital sur le site dédié à l'opération, accessible sur la page d'accueil du site Internet de Soitec, www.soitec.com.

En cas de questions, les actionnaires sont invités à contacter le 0 805 10 99 39 ou à adresser leur demande à l'adresse suivante : investors@soitec.com.

Soitec S.A. attire l'attention du public sur les sections « *Facteurs de risque* » figurant dans le prospectus ayant reçu le visa n° 16-085 du 18 mars 2016, à savoir au chapitre 4 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 juin 2015 sous le numéro D.15-0587 ainsi que de son actualisations déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2016 sous les numéros D-15-0587-A01 et au chapitre 2 de la note d'opération faisant partie du prospectus. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Soitec ainsi que sur le prix de marché des actions de Soitec S.A. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Soitec, Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin, sur son site Internet (www.soitec.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Avertissement Important

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Soitec S.A. ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) par Soitec S.A. dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas et ne sauraient être considérés comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destinés à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays autre que la France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Économique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus », cette expression incluant toute mesure de transposition dans chaque État membre de l'Espace Économique Européen).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. Dans chaque Etat Membre, les informations contenues dans le présent communiqué sont adressées uniquement aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus.

¹ Le lecteur est invité à consulter le communiqué publié par la société en date du 10 février 2016 ainsi qu'à l'ensemble des informations relatives à ce projet d'augmentations de capital disponibles sur le site internet www.soitec.com.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act. Soitec S.A. n'a l'intention d'enregistrer aucune partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réaliser une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habiliteres »). Les titres financiers de Soitec S.A. visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habiliteres et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habiliteres. Toute personne autre qu'une Personne Habiliter doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

A propos de Soitec :

Soitec (Euronext, Paris) est un leader mondial de la production de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. L'entreprise s'appuie sur ses technologies uniques pour servir les marchés de l'électronique et de l'énergie. Avec 3600 brevets, elle mène une stratégie d'innovations disruptives pour permettre à ses clients de disposer de produits qui combinent performance, efficacité énergétique et compétitivité. Soitec compte des sites industriels, des centres de R&D et des bureaux commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.soitec.com.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Relations Investisseurs

Steve Babureck
+33 (0)6 16 38 56 27 ou +1 858 519 6230
steve.babureck@soitec.com

Relations Presse

Fabrice Baron
+33 (0)1 53 32 61 27
fabrice.baron@ddbfinancial.fr

Relations Actionnaires individuels

0 805 10 99 39
investors@soitec.com

Isabelle Laurent

+33 (0)1 53 32 61 51
isabelle.laurent@ddbfinancial.fr